CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction des Finances Service du Budget & Gestion Financière 12409

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2019 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT

OBJET : Demande de garantie d'emprunt formulée par la société Grand Delta Habitat (coopérative d'intérêt collectif d'HLM). Opération : construction de 28 logements collectifs locatifs sociaux (19 PLUS, 9 PLAI) - "Le 7ème Art" - 7, rue des Prêts - 13440 Cabannes.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La société GRAND DELTA HABITA, coopérative d'intérêt collectif d'HLM, sollicite le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour une demande de garantie d'emprunt d'un montant de 1.073.786,85 € Celle-ci représente 45% d'un emprunt d'un montant total de 2.386.193,00 € dont les caractéristiques sont présentées en annexe au présent rapport.

Cette demande intéresse le secteur du logement social (construction).

Par ailleurs, l'encours garanti auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône de la société GRAND DELTA HABITAT s'élève au 01/01/2019 à 41.924.798,88 € Cet encours représente 3,18% de l'encours garanti des organismes HLM et 2,88% de l'encours total garanti.

Cette garantie d'emprunt votée par la Commission permanente du Conseil départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL